

70	25/06/2019	BE 0521.786.061	10	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19226.00489	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **SEMEB**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Rue des Ailes

N°: 60

Boîte:

Code postal: 1030

Commune: Schaerbeek

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0521.786.061

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

15-07-2014

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

17-06-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-10-2017

au

30-09-2018

Exercice précédent du

01-10-2016

au

30-09-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 6.1.1, M 6.1.2, M 6.1.3, M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 11, M 12, M 13, M 14, M 15, M 16, M 17, M 18

N°	BE 0521.786.061		M 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

RASKIN Jean-François

rue Ville Basse 13
7830 Silly
BELGIQUE

Début de mandat: 28-02-2013

Fin de mandat: 12-03-2019

Administrateur

REMICHE Bernard

Rue Geleytsbeek 14/A
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 28-02-2013

Fin de mandat: 12-03-2019

Président du Conseil d'Administration

LEEMPOEL Michel

Avenue des Eglantiers 10/B
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 28-02-2013

Fin de mandat: 12-03-2019

Vice-président du Conseil d'Administration

KANDIYOTI Claude

rue Jean-Baptiste Meunier 21
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat: 28-02-2013

Fin de mandat: 12-03-2019

Administrateur

DE GERLACHE DE GOMERY Bernard

Rue de Gerlache Gomery 9
6760 Virton
BELGIQUE

Début de mandat: 28-02-2013

Fin de mandat: 12-03-2019

Administrateur

KACENELENOGEN Michel

Rue des Alles 60
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 28-02-2013

Fin de mandat: 12-03-2019

Administrateur

BARNAVI Eli

N°	BE 0521.786.061		M 2.1
----	-----------------	--	-------

Shderot Hatsionu 3
62157 Tel Aviv
ISRAEL

Début de mandat: 28-02-2013

Fin de mandat: 12-03-2019

Administrateur

DUPOIS Henri

Wolvenheide 16
1860 Meise
BELGIQUE

Début de mandat: 28-02-2013

Fin de mandat: 12-03-2019

Administrateur

FORNIERI Franscesco

Rue de l'Arbre Sainte-barbe 194
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 31-07-2013

Fin de mandat: 12-03-2019

Vice-président du Conseil d'Administration

BAYER Bénédicte

Allée Dubois 15
4052 Beaufays
BELGIQUE

Début de mandat: 10-06-2014

Fin de mandat: 10-03-2020

Administrateur

LES AMIS DE M SCRL

BE 0518.924.363
Rue Louvrex 95
4000 Glain
BELGIQUE

Début de mandat: 28-02-2013

Fin de mandat: 12-03-2019

Vice-président du Conseil d'Administration

Représenté directement ou indirectement par:

BLOCRY Patrick

Leuvensebaan 22
3040 Ottenburg
BELGIQUE

ADMARA SPRL

BE 0466.626.319
Rue Antoine Bréart 48
1060 Saint-Gilles
BELGIQUE

Début de mandat: 28-02-2013

Fin de mandat: 12-03-2019

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par:

REMICHE Benoit

Rue Antoine Bréart 48
1060 Saint-Gilles
BELGIQUE

N°	BE 0521.786.061		M 2.1
----	-----------------	--	-------

N°	BE 0521.786.061		M 2.2
----	-----------------	--	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28		
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	654	21.540
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	438	18.348
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	438	18.348
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	216	3.192
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	654	21.540

N°	BE 0521.786.061	M 5
----	-----------------	-----

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-2.588.624	-2.561.624
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-26.999	-33.309
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-2.561.624	-2.528.315
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-2.588.624	-2.561.624
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

RÈGLES D'ÉVALUATION

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont d'une manière générale comptabilisés à l'actif à la valeur d'acquisition, soit au prix d'acquisition, au coût de revient ou à la valeur d'apport.
Le taux d'amortissement linéaire applicable est de 20%.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises de tiers sont d'une manière générale comptabilisées à l'actif à leur valeur d'acquisition, soit au prix d'acquisition, au coût de revient ou à la valeur d'apport.
Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers (produites par l'entreprise) sont de manière générale comptabilisées à l'actif à leur coût de revient dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations.
Le taux d'amortissement linéaire applicable est de 20%.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont d'une manière générale comptabilisées à l'actif à leur valeur d'acquisition majorée des frais accessoires.

Les taux d'amortissement applicables sont les suivants:

	Méthode	Principal	Frais accessoires
Mobilier et matériel de bureau:	L	20%/33%	20%
Matériel informatique	L	33%	
Matériel roulant:	L	20%	20%
Location financement:	L	20% ou durée	20% ou durée
Autres immobilisations:	L	20%	20%

En ce qui concerne les immobilisations acquises d'occasion, un taux d'amortissement adapté à la durée probable des biens acquis est appliqué.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont d'une manière générale comptabilisées à l'actif à leur valeur d'acquisition.
Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-values ou de dépréciation durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Créances à un an au plus

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale préalablement diminuées du montant d'une éventuelle réduction de valeur en cas d'insolvabilité du client.

Provisions pour risques et charges

L'organe d'administration statue sur les provisions à constituer pour couvrir les risques ou pertes éventuels nés au cours de l'exercice.
Lorsque SEMEB est défendeur dans un litige et/ou conteste un montant réclamé, ce montant, augmenté des frais de litige et des intérêts, est intégralement comptabilisé en provision pour risques et charges, et le montant initial est retiré du compte fournisseur.
Lorsque SEMEB est demandeur, le montant est comptabilisé pour zéro, jusqu'à une décision finale.

Dettes à plus et à moins d'un an

Ces dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Devises

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur la base du taux de change retenu pour le mois des opérations.
Au terme de chaque année, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont valorisés en Eur au cours de conversion en vigueur à la clôture de l'exercice.
Seules les pertes de change résultant de l'application de ces principes sont comptabilisées en résultats financiers. Les profits sont quant à eux différés en compte de régularisation passif.
Les différences survenant lors du dénouement de transactions commerciales sont enregistrées comme "différence de change" tandis que les écarts résultant de la ré-estimation des postes monétaires sont enregistrés comme "écarts de conversion".

Discontinuité

Les comptes au 30 septembre 2018 sont établis en situation de discontinuité, ce qui signifie que les actifs ne sont pas repris pour une valeur supérieure à la valeur de réalisation et toutes les provisions liées à l'arrêt des activités ont été dûment provisionnées.